JONZIER-INFO

Printemps - Eté 2021

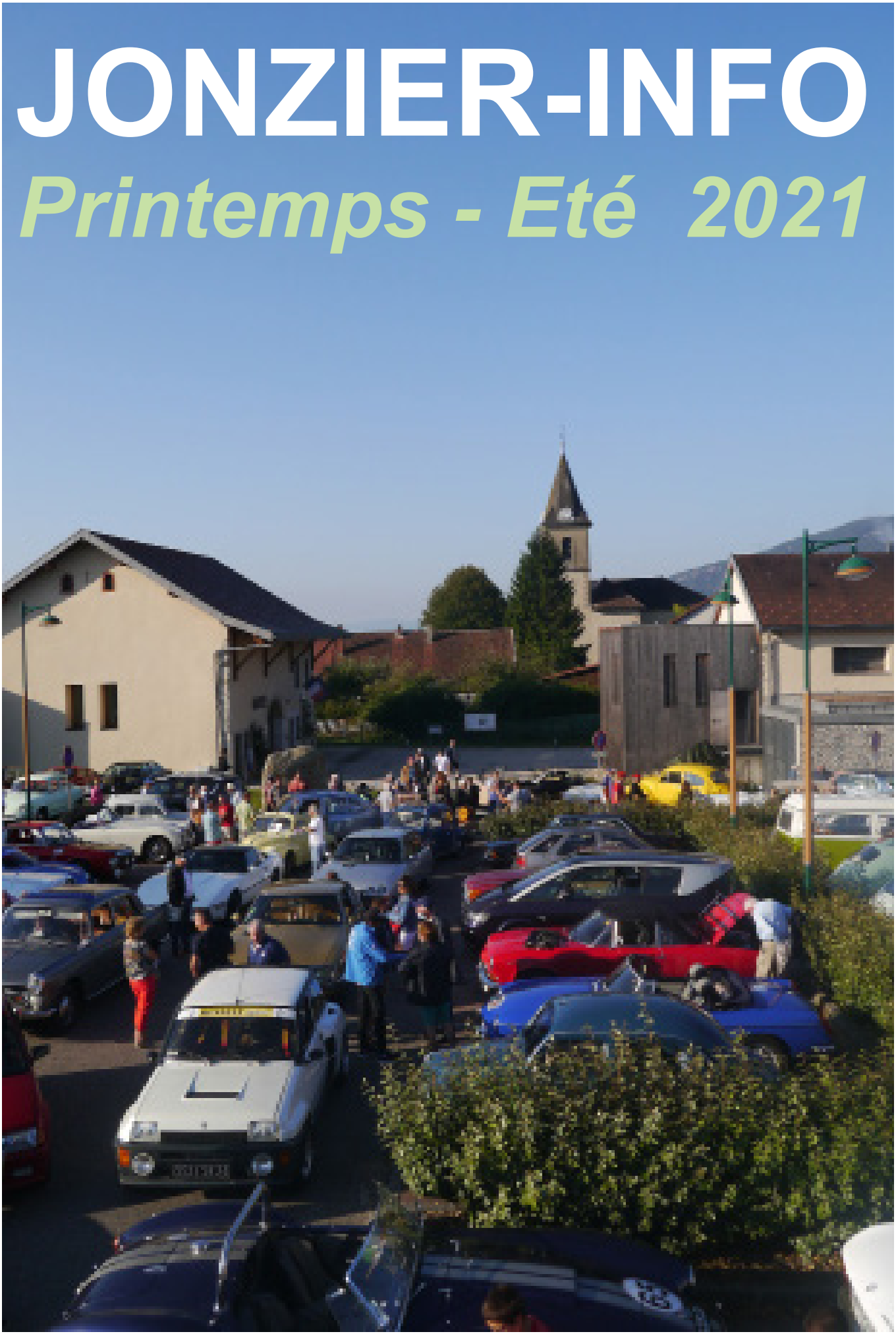

Sommaire

Conseils municipaux	4
Intercommunalité	12
Syndicats intercommunaux	15
Vie du village	18
Associations	29
Etat civil	32
Infos pratiques	33
Agenda	35

Permanence du Maire

Sur rendez-vous:

mardi matin et vendredi soir

Ouverture du secrétariat

Lundi → 14h00 à 17h00

Mercredi → 10h30 à 12h30

Vendredi → 14h00 à 19h00

Contact

☎ 04.50.35.24.39

mairiejonzier-epagny@orange.fr

289, Route de Novéry

74520 JONZIER-EPAGNY

www.jonzier-epagny.fr

Chères Jonzieroises, chers Jonzierois,

Par ces quelques mots, je vais vous retracer les éléments marquants du premier semestre.

Comme l'année dernière, nous avons dû faire face à ce virus qui nous perturbe quotidiennement en nous empêchant de mener une vie normale. Souhaitons que cette liberté retrouvée ne soit pas les prémices d'une nouvelle contrainte. Pour faire face à cette pandémie, l'État nous a demandé d'organiser des centres de vaccination dans des délais très courts. Je veux rendre hommage à tous ceux qui ont permis cette mise en place, (dont plusieurs personnes de Jonzier-Epagny), professionnels, élus, fonctionnaires ou bénévoles qui ont tenu et sont encore présents au centre de vaccination d'Archamps. Au nom de nous tous, je les remercie.

Plus près de nous, ont eu lieu les 20 et 27 juin, les élections départementales et régionales. En tant qu'élu je ne peux qu'être fortement contrarié par ce taux énorme d'abstention : 70% à Jonzier-Epagny ce qui reflète un désintéressement profond de la vie politique, je le regrette, mais la solution parait compliquée à trouver.

Pour nos projets en cours, je vous parlerai des deux principaux :
- Les travaux de l'épicerie, qui ont commencé début juin pour une durée d'environ 12 mois.
En 2022, nous serons en mesure de proposer à un gérant une structure neuve que nous pensons agréable avec un réèl service à la population.
- Le scolaire, avec la mise en place d'un modulaire, qui est opérationnel depuis la rentrée de septembre. Nous avons visité en début d'été la fabrication de cet investissement, et nous avons pu mesurer la qualité et le sérieux de l'entreprise. Nous sommes contents de proposer un équipement de qualité à nos maternelles. Une deuxième bonne nouvelle est parvenue de l'Inspection Académique, avec l'ouverture d'une 5ème classe, cela nous permet d'avoir des classes à 20-24 élèves.

Ces deux investissements ont été très largement aidés par nos trois financeurs que sont la Région, l'État et le Département. Cela nous permet d'avancer sereinement et de raccourcir les délais d'exécution de notre troisième gros projet, qui est la sécurité de la route de Vigny, sans oublier la réfection des chemins, l'entretien des bâtiments ou encore l'étude sur l'éclairage public.
L'acquisition d'un terrain pour un futur groupe scolaire, l'aménagement du site vers le terrain de foot ou la création d'un espace de jeux pour nos jeunes, sont toujours d'actualité et vont être étudiés, voire réalisés pour la fin du mandat.

Face à tous ces défis, je regrette fortement la mise en place d'une pétition critiquant systématiquement et sans fondement notre politique. Quand nous sommes élus, il faut faire des choix, pas toujours faciles, que j'assume pleinement. Depuis que j'occupe cette fonction, avec mes différentes équipes, j'ai toujours travaillé pour Jonzier-Epagny et dans l'intérêt des Jonziérois. J'ai toujours été ouvert à la discussion, j'invite donc tous les pétitionnaires à venir me questionner ou se renseigner avant de soutenir des propos complètement diffamatoires, qui divisent nos concitoyens. Je me suis toujours attaché à donner et expliquer ouvertement les raisons pour telle ou telle réalisation.

Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale qui est à pied d'œuvre sur tous ces chantiers. Je vous donne rendez-vous le 25 septembre, sur le site de l'école, pour l'inauguration de notre modulaire, si les contraintes sanitaires le permettent.

Je souhaite à vous toutes et tous que les vacances à l'extérieur ou tout simplement à Jonzier-Epagny, vous auront permis de profiter en famille ou entre amis de bons moments de convivialité.
Très bonne rentrée à toutes et tous !

Michel Mermin

LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ONT LIEU LE DERNIER MARDI DE CHAQUE MOIS, A 20H00.

DEMISSIONS
•M. Patrice LACHENAL, en tant que premier adjoint au maire à la date du 8 février 2021.
•M. David MERY, en tant que conseiller municipal à la date du 23 février 2021.
Suite à ces démissions, l'équipe municipale a été réorganisée, et comprend toujours 4 adjoints.
•1er adjoint: M. Philippe SAUTIER, élu à la majorité absolue
•2ème adjointe: Mme Virginie MOURIER
•3ème adjoint: M. Rémi LAFOND
•4ème adjointe: Anne EYCHENNE, élue à la majorité absolue

Finances

Vote des comptes de gestion et administratif 2020 du budget général de la commune et affectations des résultats :
Le compte de gestion puis le compte administratif, en tout point concordant, et les affectations ont été arrêtés comme suit :

Budget général – CG et CA 2020	
Section d'investissement	
Total des recettes	396 305.43 €
Total des dépenses	394 131.31 €
Résultats	2 174.12 €
Résultats antérieurs	-278 220.27 €
Total	-276 046.15 €
Section de fonctionnement	
Total des recettes	962 991.06 €
Total des dépenses	786 917.88 €
Résultats	176 073.18 €
Résultats antérieurs	445 290.30 €
Résultat de clôture	621 363.48 €

Affectation des résultats dans le budget primitif 2021 de la commune :
•Section de fonctionnement – recettes : 345 317.33 €
•Section d'investissement – recettes : 276 046.15 €
•Section d'investissement – dépenses : -276 046.15 €

Vote du Budget primitif 2021
Le budget primitif est arrêté comme suit :

Budget général	
Section d'investissement	
Total des recettes	1 225 929.33 €
Total des dépenses	1 225 929.33 €
Section de fonctionnement	
Total des recettes	1 904 542.15 €
Total des dépenses	1 904 542.15 €

Subventions aux associations
La somme de 150 € sera versée à chacune des associations suivantes :
- La Locomotive
- Les Restos du Cœur
- Le Groupement d'Intervention et de Secours 74

Vote des taux des taxes communales pour l'année 2021
Suite à la réforme fiscale, les taux des taxes communales pour 2021 ont été arrêtés comme suit :
- Taxe foncière bâti : 20.96 % (taux 2020 de la Commune + taux 2020 du Conseil Départemental)
- Taxe foncière non-bâti : 44,02 %

Urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE

•M. GIANPIETRO- PAGANO : Construction d'une maison individuelle – Lotissement Les Frênes – Route du Long Perrier – Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
•M. BERCHTOLD/BAUD : Construction d'une maison individuelle - Route du Mont – Epagny - Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
•EROS SAS : Construction de deux maisons jumelées – Chemin de la Corbaline - Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
•Alpes RT Construction : rénovation et division d'une bâtisse en 4 logements - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
•Commune de Jonzier-Epagny : Construction d'un bâtiment modulaire – 1 Place des Souvenirs - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
•Mme CHATEL et M. GIET : Construction d'une maison individuelle – Chemin du Verger - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
•Gaec Au Coucher du Soleil : Construction d'un bâtiment agricole – 1275 Route du Mont - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
•M. FOLNY : Construction d'un garage – 90 Route du Devin - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
•M. et Mme STTRET : Construction d'une maison individuelle – Route du Mont – La commission précise que les débords de toit doivent être décalés d'un mètre - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

Modification de permis de construire :
•M. IANNACONE : modification implantation et modification de la toiture et création d'un appentis adossé au garage et de panneaux solaires – Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
•M. BUSSAT : Création de deux murs de soutènement pour sécuriser l'accès au sous-sol et suppression d'un muret côté Place d'Epagny – Chemin du Verger - Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
•Mme ORSOLLIN : Modification de la toiture de l'agrandissement – 891 Route du Mont - Avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

CERTIFICATS D'URBANISME

•Me BRUGO : Ventes – Le Devin Vigny – B 741 et B 745p / 170 Route de la Grotte – B 372 et 373
•Me LAURENT: Vente - 55 Chemin Vy Coquard – B 1836
•Me DE GRUTTOLA : Vente – Le Pelan – Epagny – A 1016 et A 1003 / Les Carrés d'Amalia – B 1327 et B 713
•Me BELLERAUD : Ventes – Epagny - A 266, 239, 277, 299, 300, 362, 363, 364, 373, 388, 211 224, 416, 417, 418 – – A 1016 et A 1003 / Route du Lavoir – B 1919
•Me AUGEROT-BESSON – Vente - 55 Chemin Vy Coquard – B 1836
•Me LAFAY – Vente – 252 route de Novery – B 1822
•Me BARTHELET : propriété BULIER – 800 Route du Mont – A 948
•Me GABARRE : Vente Consorts CUSIN/GIET-CHATEL – 111 Chemin du Verger – A 424
•Me GABARRE : Vente – Le Pelan Epagny - A 537 et 881
•Me ETCHARRY : vente propriété ZOULALIAN – 5 Route du Lavoir – B 1840
•Me ROCHETTE : donation LEULIET Yvonne / LEULIET Frédéric –– Lieu-dit Les Granges - B 507

DECLARATIONS PREALABLES

•M. THENEGAL : 660 Route de Vigny – pose d'une piscine hors-sol autoportante. Avis favorable.
•M. JOUHANNEAU : construction d'une piscine et d'un local technique. Avis favorable.
•M. KALI : Détachement de deux lots à bâtir : lot 1 = 669 m² et lot 2 = 608 m² - Avis favorable. Le conseil municipal fait remarquer la présence de plusieurs servitudes rendant la constructibilité incertaine.
•M. DELAUNAY : Construction d'une piscine – 1481 Route d'Epagny – Avis favorable.
•Mme DU TERRAIL : pose d'une clôture rigide – 111 Chemin du Tonkin – Avis favorable.
•Mme MERMIN : remplacement des tuiles –244 Route du Mont – Avis favorable.
•SCI Mont-Sion : pose d'une clôture rigide et d'un portail – 1863 Route du Long Perrier – Avis favorable.
•M. PROU : construction d'un abri de jardin – Lot. Les Tirées – une remarque est faite quant à la pente du toit - Avis favorable
•M. GUADAGNO: Modification de la façade et des ouvertures – Route de Novéry – Avis favorable.
•M. ANDRE : Remplacement des volets par des volets roulants –Impasse du Pelan – Avis favorable.
•M. MANVILLE : Rénovation d'un local technique et extension de la terrasse – 740 Route de Vigny – des informations complémentaires sont demandées ainsi qu'un rendez-vous sur place.
•M. MANVILLE : Pose d'une clôture– 740 Route de Vigny – des informations complémentaires sont demandées ainsi qu'un rendez-vous sur place.
•M. et Mme WIDOGUE : Pose d'une clôture – Route de Vigny – La commission précise que pour une clôture pleine elle ne doit pas dépasser 1.5 m de hauteur et pour le portail du deuxième accès, un retrait sera exigé - Avis favorable.
•M. DA COSTA : Pose d'une clôture et plantation d'une haie : Route de Vigny - des informations complémentaires sont demandées ainsi qu'un rendez-vous sur place.
•M. MOULIN : terrasse sur pilotis et clôture- –26 Chemin du Pré de l'Isle -- un rendez-vous sur place a été demandé par la commission.
•M. et Mme MAXIT : Construction d'une piscine et d'un mur de soutènement – 80 Route du Champ à la Moine - des plans manquent au dossier – Avis favorable.
•M. DELAUNAY : abri de jardin et pare-vue – 1481 Route d'Epagny – Avis favorable.
•M. MANVILLE : Aménagement et agrandissement du local technique de la piscine – 740 Route de Vigny – le projet doit être retravaillé, un nouveau dossier devra être déposé.
Pose d'une clôture – 740 Route de Vigny – Avis favorable.

•M. DA COSTA : Pose d'une clôture, d'un portail coulissant et arrachage d'une haie : Route de Vigny – Avis favorable. Le stationnement ne devra pas se faire sur la voie publique.
•M. MULLER : abri de jardin accolé à la maison – 90 Route du Devin – Avis favorable.
•M. CARUANA : construction d'une piscine – 49 Route du Champ à la Moine – demande de pièces complémentaires : plans de raccordements aux réseaux.
•Mme BAILLY-MAITRE : Modification des ouvertures et remplacement des menuiseries - 977 Route du Mont – Avis favorable.
•M. MANVILLE :Pose de trois piliers pour porter les rails et faire coulisser le dôme de la piscine – 740 Route de Vigny – Avis favorable.

CESSIONS FONCIERES

•LES FRENES
Dans le cadre de l'aménagement du lotissement les Frênes, Mme Monique MORGAN propose de céder pour 1 € symbolique, 39 m², de la parcelle cadastrée A n°1941 (élargissement de la route). Les frais de notaire seront pris en charge par la Commune de Jonzier-Epagny.
La commune a donc acquis 39 m² de la parcelle A n°1941, situé dans le lotissement Les Frênes, au prix de un euro symbolique. Cette vente sera effectuée en l'étude de Me DE GRUTTOLA

•*BELLORIZON*
- L'opération programmée par la SCCV JONZIER CENTRE, intègre en son périmètre une portion de la voie communale nommée « Place de l'Église », sur laquelle est prévue la réalisation d'un cheminement piéton ainsi que des places de stationnement, destinés à terme, à être rétrocédés à la mairie.
Cette opération visant le déclassement d'une partie de la voie communale en vue de son aliénation au profit de la SCCV JONZIER CENTRE, est de nature à porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.
En conséquence, la commune a procédé à une enquête publique préalable au déclassement d'une partie de la voie communale nommée « Place de l'Eglise » en application des articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière. Cette enquête s'est déroulée pendant une durée de plus de 15 jours, soit du lundi 18 Janvier 2021 au vendredi 5 février 2021 inclus. Mme Chantal CIUTAD, commissaire enquêteur, s'est tenue à la disposition du public à la mairie les lundi 1er février 2021 de 16h à 17h et vendredi 5 février 2021 de 16h à 17h30. Aux vues du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en date du 25 février 2021 et son avis favorable au déclassement d'une partie de la voie communale dénommée « voie communale de l'Eglise » en vue de son aliénation, la cession d'une partie de la voie communale dénommée « voie communale de l'Eglise» a été cédée à la SCCV Jonzier Centre.
L'acte notarié, relatif à cette cession, sera établi par Me BONAVENTURE et les frais inhérents seront à la charge de la SCCV Jonzier Centre.

- Emplacement containers du projet: A la demande de la commune, il a été demandé à la Communauté de Communes du Genevois et à la société SCCV de modifier l'emplacement des containers afin de les mettre en bas de la propriété et non sur le haut.

****

•M. BALISSON, propriétaire au 256 Route de Novéry a proposé de céder gratuitement à la commune la parcelle B 1197 de 15 m² située devant sa propriété.

CONVENTIONS

Programme BELLORIZON – SCCV Jonzier-Centre :
Convention de transfert dans le domaine public de la voirie et des espaces communs du projet « BELLORIZON »
Ce programme nécessite la construction d'infrastructures nouvelles pour permettre la création d'une voirie nouvelle ainsi que des places de stationnement publiques. L'aménageur souhaite le classement de cette voirie et de ces stationnements dans le domaine public.
Dans ce cadre, il convient de conclure une convention ayant pour objet de définir les conditions et délais sous lesquels interviendra le transfert de propriété dans le domaine public de la voirie et des stationnements du projet immobilier « BELLORIZON ».
Tenant compte de l'intérêt général du projet, la SCCV BELLORIZON s'engage à céder les emprises, ci-dessus désignées, à titre gratuit, au profit de la Commune qui l'accepte. Les emprises rétrocédées précises concernées sont composées comme suit : DPp1 et B n°626p1

Acquisition logement à prix maîtrisé – Clause anti-spéculation :
Sur les 33 logements créés, 3 sont proposés en accession sociale.
Un projet de convention a été proposé par la SCCV BELLORIZON, précisant les droits et obligations des futurs acquéreurs notamment en cas de revente des logements.

Extension de réseaux électriques :
Les frais de raccordement électrique sont à la charge de la commune. ENEDIS a fait une proposition financière de 28 812,91 €, laquelle a été approuvée.

****

Auberge communale – convention d'occupation
Dans le cadre de la reprise de la gérance de l'auberge communale par M. Benoît LAUVERGNE, une convention d'occupation a été conclue à compter du 1er avril 2021. Le loyer mensuel a été fixé à 800 € HT. Néanmoins, compte tenu de la crise sanitaire, le loyer a été fixé à 10 € symbolique mensuel à compter du 1er avril 2021 et ce jusqu'à la date officielle de réouverture des restaurants.

****

OAP – Centre-Bourg
Un dialogue s'est installé à l'initiative de la famille GREGOIRE, propriétaire du terrain et située dans l'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) du Centre-Bourg, pour l'éventuelle acquisition d'un tènement par la mairie. Le prix proposé par les propriétaires a évolué pour atteindre un montant de 230 € le m², montant trop élevé pour la commune.
L'Etablissement Public Foncier va être contacté afin d'avoir leur avis ainsi qu'une estimation de ce terrain. Une nouvelle rencontre est prévue avec les propriétaires.

Travaux

•Sécurité de Vigny : Le bureau d'études Hydrétudes assure la gestion de ce projet. Une première présentation a été effectuée avec une bordure allant du bas de Vigny jusqu'au passage des Ormeaux. Cependant aux vues des nouvelles situations à gérer en urgence, comme la construction du bâtiment modulaire, ce projet est repoussé à 2022. Ce délai supplémentaire va permettre d'étendre l'étude jusqu'à l'abri bus de Vigny. Cette extension de projet engendre des frais d'étude supplémentaires d'un montant de 15 017.50 € HT.

La commission des travaux travaille en étroite collaboration avec les employés communaux. Ensemble, ils œuvrent à maintenir le bon état de la commune et de ses infrastructures.

•Périscolaire : mise en route d'un compost en collaboration avec le personnel de la cantine - projet de pose d'une marquise au-dessus de la porte de la garderie

Composteurs de l'école

•Croix de Vigny : un projet d'aménagement paysager a commencé (plantations, pierres…) afin de protéger la croix et d'enjoliver ce carrefour.
•Radars pédagogiques : ils ont été permutés et l'un d'eux a été déplacé au niveau du Clos Roméo (Rte du Long Perrier) afin de permettre à chacun de mieux évaluer sa vitesse à l'entrée du village.
•Chemin des Crêts – Sur Le Mont : l'état du chemin se dégradant, sa réfection est prévue avec du dépôt de gravier.
•Chemin du Pré de l'Isle: Le devis de la société COLAS d'une valeur de 7 296 € HT pour le goudronnage d'une partie du Chemin du Pré de l'Isle à Epagny a été retenu. M. MOULIN a participé à ces travaux pour un montant de 2 000 € TTC,
Des travaux seront également réalisés par les employés communaux pour la pose de renvoi d'eau.
•Curage fossé Route de la Grotte
•Nids de poule : De nombreux nids de poules sont présents sur les routes de la commune, le devis, de remise en état par la société COLAS, d'un montant de 2 400 € ht est validé.
•Auberge la Goutte d'Or : Pour faire suite à un dégât des eaux il a été nécessaire de reprendre une partie du plafond de la salle du restaurant. L'assurance remboursera le montant de 1 580 € pour ces travaux sur un total de 2 080 € avec la pose d'une toile de verre.
•Monument aux morts : un bac à fleurs va être placé en remplacement de celui qui a été volé et deux bacs seront posés devant l'église.
•Lavage du mur du préau: une couleur identique au bâtiment existant sera effectuée
•Réfection du local de rangement sous le préau.

****

Des achats ont été nécessaires en 2021:
•un groupe électrogène avec la commune de Savigny, pour un montant de 2 190 € ht, soit 1 095 € chacun.
•Pompe : 533 € (Entreprise DUVERNAY)
•Table de pique-nique : 1000€ - rajout d'une table de pique-nique au niveau de l'aire de jeux
•Rails de rideaux: 1600€ HT - Les rails des rideaux de la scène de la salle des fêtes vont être remplacés
•Défibrillateur

Communication

Depuis janvier 2021, la commission communication a souhaité mettre en place et vous distribuer «La Lettre du mois».
Ainsi, en dépit des confinements et des contraintes sanitaires, la mairie a pu vous tenir au courant chers Jonziéroises et Jonziérois, des avancées des travaux, des dernières informations concernant le village, sous une forme papier, plus légère que le bulletin municipal, ce dernier ne sortant que 2 fois par an. Nous espérons que cette lecture vous est utile et agréable !
De plus, le site internet de la mairie , www.jonziersavigny.fr, est en cours de transformation et d'améliorations . La population jonziéroise pourra ainsi se documenter sur le village sous un format numérique, y trouver les compte-rendus municipaux et l'agenda des manifestations.

Social

En ces temps de confinement, de couvre-feu, de contraintes sanitaires, l'équipe de la commission action sociale a toujours porté une attention particulière aux personnes âgées du village. L'équipe a gardé contact, via du suivi téléphonique, ou des visites afin de permettre à nos ainés de ne pas rester isolés.
Lors du vote du budget communal, une subvention de 2 €/habitant à l'EHPAD des « Ombelles » de Viry a été attribuée.
L'état sanitaire d'urgence du pays n'ayant pas permis de rassembler les gens encore cette moitié d'année 2021, la commission de la solidarité et de l'action sociale a continué ses réflexions sur les actions à mener pour redynamiser la vie locale.
Elle vous propose :

-« Octobre Rose » : 2 manifestations, une culturelle et une sportive, qui auront lieu le week-end du **2 et 3 octobre 2021**. Les gains seront intégralement reversés à l'association de lutte contre le cancer du sein. (Seulement si les conditions sanitaires le permettent).

-**Le 9 janvier 2022** : il sera organisé le repas des ainés du village (nos plus de 70 ans), à la salle des fêtes de Jonzier. Un repas et quelques notes de musique seront à la une ce jour-là. On n'oubliera pas le panier garni du terroir, cadeau de fin d'année pour nos ainés, qui permettra d'attendre Noël !

-**Le 2 juin 2022** : la commission envisage une sortie pour nos aînés dans la région…mais ce projet, on a le temps d'en reparler !

Divers

•Auberge la Goutte d'Or : M. Benoît LAUVERGNE est le nouveau gérant !

•Carrés d'Amalia : La copropriété doit procéder à la réfection des berges qui s'effondrent et s'avèrent dangereuses notamment pour une des propriétés. Les travaux nécessitent le passage d'engins sur une parcelle privée, mais dont le propriétaire refuse l'accès. Un courrier a été fait au propriétaire lui garantissant la bonne remise en état de sa parcelle.

•SIVU du Complexe sportif : Le filet pare-ballon a été changé.
Travaux prévus pour 2022 de réhabilitation du terrain d'entraînement.

•Décoration de Pâques : un GRAND merci à Mmes Sonia BAUDET et Ophélie MARCHAND, encadrantes au périscolaire de Jonzier-Epagny, pour les décorations de Pâques effectuées avec les enfants de la garderie. C'était magnifique!

•Logement 1er étage auberge : Il est proposé de louer cet appartement en bail précaire pour une durée de trois ans (3 mois de préavis) afin de se réserver le droit de récupérer ce logement en cas de besoin.
•Commerces – loyers communaux : Dans le cadre du contexte sanitaire, l'institut de beauté, Mon Essentiel et l'Auberge de la Goutte d'Or ont été contraints de cesser leur activité du 6 avril au 18 mai dernier. Dans ce cadre, il a été offert à ces deux sociétés de ne verser qu'un loyer de 10 €/mois pour cette période de fermeture.
•Stationnements sur la voie publique : des stationnements gênants SUR LA VOIE PUBLIQUE sont régulièrement constatés à Vigny, Route de Vigny, Chemin du Tonkin et Route des Maréchaux, malgré les courriers envoyés aux propriétaires. La gendarmerie nationale est prévenue et peut intervenir pour verbaliser à tout moment.

•Des odeurs nauséabondes, liées au dysfonctionnement de la station d'épuration, sont constatées par les habitants de Jonzier sur la Route de Chez Cotin en haut des Barraques. Les stations à macrophytes sont difficiles à faire fonctionner car la gestion du traitement de l'azote est complexe. Des travaux d'urgence sont en cours avec un récurage et des travaux d'étanchéité du bassin. Une amélioration sera visible dans quelques mois mais il est nécessaire d'effectuer des travaux de plus grande envergure pour un résultat optimal.
Le service eau-assainissement de la CCG a eu d'importants soucis de personnel durant ces dix dernières années entrßaînant des problèmes de gestion des infrastructures en place dont les stations d'épuration. Il déplore cette situation surtout que la population dans le canton ne cesse d'augmenter. Il insiste sur le fait que des investissements sont nécessaires pour des infrastructures de qualité au sein de ce service pour une maîtrise du futur.

Quant au goût de l'eau qui est javélisé, notamment sur le hameau de Vigny, chaque habitant constatant cette gêne peut adresser un mail au service de l'eau-assainissement de la CCG en précisant bien nom et adresse. Un prélèvement sera alors effectué pour étudier la composition de l'échantillon d'eau.

TRI DES BIO DECHETS ET LA CREATION DE POSTES DE REFERENTS COMPOSTAGE

Les élus du Bureau et du Conseil ont validé le plan pluriannuel de déploiement du tri des bio déchets sur notre territoire avec l'objectif de trier à la source les bio déchets qui représentent pas moins d'un quart des ordures ménagères, soit 3 000 tonnes par an. Pour ce faire, outre l'investissement en matériel, le compostage individuel, collectif et sur les espaces publics sera favorisé. La création de 2 postes de référents compostage a été validée.

PROJET DE RENATURATION DE L'AIRE

Cette opération, à forte ambition écologique, interviendra dans la continuité des aménagements réalisés sur la partie suisse. Elle sera menée conjointement par la Ville de Saint-Julien (enjeux urbains et récréatifs avec la création d'une ceinture verte jusqu'au Ternier, aménagement de la Plaine de l'Aire) et la CCG (gestion de la compétence GEMAPI, pour les aspects liés à la renaturation et restauration du cours d'eau). Une démarche citoyenne est prévue. Le planning prévisionnel s'échelonne jusqu'en 2025.

BIENTOT UN ESPACE FRANCE SERVICES

Une structure France Services doit ouvrir ses portes à Saint-Julien, dans les locaux de la Sous-Préfecture d'ici la fin de l'année. Ce guichet unique d'informations et services aux usagers concerne un panel d'organismes publics partenaires (caisse de retraite, impôts, CAF,...) Santé, famille, retraite, droit, logement, impôts, recherche d'emploi, accompagnement numérique : les agents France Services accueillent et accompagnent pour toutes les démarches administratives du quotidien. Le recrutement de 2 agents d'accueil est prévu.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement est composé de membres « non élus » qui se regroupent pour échanger sur les différentes compétences de la Communauté de Communes du Genevois (Environnement, Social, Petite Enfance, Transports…). Ce comité intervient ensuite auprès des élus pour faire part de leurs remarques, avis, propositions sur ces divers thèmes. Il est demandé aux conseils municipaux de proposer des administrés susceptibles d'être intéressés par cette initiative.

MAISON DE SANTE:

Comme vous avez pu le constater, après des mois de reflexions, de réunions et de travaux, la maison de santé intercommunale du Vuache a ouvert ses portes mi-juin.

Généralistes,
Sages-femmes,
Infirmières,
Kinésithérapeutes,
Psychologues
Diététiciens
Psychomotriciens,
Laboratoire d'analyses (ouverture prévue cet automne)

85 Route de la gare à Valleiry
Tel. 04.50.83.68.80

COLLEGE DU VUACHE

Le projet a été entériné. D'une capacité de 735 élèves et composé de trois bâtiments, il aura une superficie de 9 700 m² pour un montant estimé à 29 millions d'euros. Le projet est financé pour une grande partie par le Département, néanmoins la halle sportive et une partie de la gare routière seront à la charge de la Communauté de Communes du Genevois (CCG). La commune de Vulbens fournit le terrain. La carte scolaire sera définie en septembre 2022 et l'ouverture est prévue pour septembre 2023.

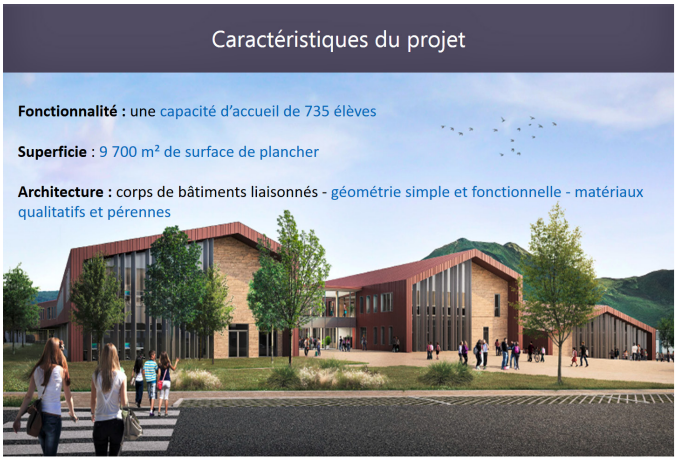

Coût d'opération : 29 M€

MOBILITE

TRAMWAY, DES TRAVAUX PREPARATOIRES

Le coût actualisé du projet du tramway est de 42,8 M€. Cinq partenaires participent au financement : la confédération helvétique, l'État français, le Département, l'Europe et le SYANE. Le reste à charge pour les 2 collectivités (Ville de Saint-Julien et CCG) est de 11,6 M€.

Des travaux préparatoires (protection d'un pipeline, abattage d'arbres) sont prévus à l'automne prochain.

Dans le quartier Gare St Julien en Genevois : La première phase des travaux va démarrer avec la création du parking (+ de 500 places) et du tramway.

Dans le cadre des travaux du tramways à Saint-Julien en Genevois, un projet de déviation « fixe » a été mis en place sur du long terme, la fin des travaux étant prévue pour fin 2024.

•Location vélos : Des vélos électriques seront mis à la location pour une durée de quatre mois et pour un coût de 130 € (location non renouvelable). 40 vélos seront ainsi mis à la disposition des habitants du canton. Un point de location est prévu sur la commune de Savigny. Un projet d'aide financière pour l'achat d'un vélo électrique est également initié par la CCG. Cette aide profitera à 100 habitants du canton pour cette année.

•Carte HOURA : elle profitera également à l'ensemble des habitants pour qu'ils puissent bénéficier de tarifs préférentiels pour l'utilisation des transports en commun (train, bus, tram…).

CRECHES

Aujourd'hui la Communauté de Communes du Genevois (CCG) ne peut fournir que 45 % de places. Il faudrait environ 300 places supplémentaires pour atteindre la moyenne nationale car la population a été en constante augmentation sur 2017-2021. 105 places ont été perdues chez les assistantes maternelles.

Des crèches privées se mettent en place mais il faut savoir que le coût pour un enfant à temps complet est de 2 200 €/mois.

Il manque également des bâtiments pour qu'une nouvelle crèche puisse être mise en place par la CCG.

PROJET DE TERRITOIRE

Un sondage a été effectué auprès de 900 personnes du canton, un cabinet d'étude a effectué le diagnostic qui permettra le lancement des projets adéquats aux besoins ressentis.

Plusieurs thèmes constituent le projet de territoire. Les élus souhaitent qu'il soit finalisé rapidement pour donner les lignes directrices. Les sujets traités portent notamment sur :

- Ville Centre : Il rappelle que le canton est constitué de St Julien, ville Centre, entourée de bourgs et de communes rurales. L'objectif est vraiment de rendre la ville de St Julien en Genevois attractive car aujourd'hui cette ville « pilote » ne remplit pas suffisamment ce rôle. Les commerces développés sur les communes de Neydens ou Archamps ne doivent pas appauvrir cette ville qui est le noyau du canton qui plus est avec l'arrivée du tram et de ses infrastructures environnantes.
- Augmentation de la population : elle est réelle et doit être maîtrisée, la Loi SRU et le SCOT n'ont pas suffi à encadrer cette arrivée massive de populationsur l'ensemble des communes.
- Environnement : la qualité de vie et de paysage doit être préservée, le déclassement de zones agricoles en zones constructibles n'est plus possible selon le terme « ZAN » Zéro artificialisation nette, les constructions seront limitées aux zones déjà urbanisées.
- Social : la prise en charge de la population vieillissante fait également partie des priorités à prendre en compte dans ce projet ainsi que l'accueil des plus petits avec la création de places en crèche.
- Assainissement : L'augmentation de la population aggrave la situation des stations d'épuration qui arrivent à saturation.

TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE ADMINISTRATIFS

La Communauté de communes du Genevois exerce un certain nombre de compétences.
Dans le cadre de certains pouvoirs de police, attribués initialement au Maire, un transfert automatique au Président de la Communauté de Communes du Genevois à compter du
8 janvier 2021 est prévu.
La commune s'est opposée à ce transfert de compétences de pouvoirs de police administrative en matière:

- d'habitat :
- Le pouvoir de police spéciale concernant les établissements recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement,
- Le pouvoir de police spéciale concernant la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation
- Le pouvoir de police spéciale des bâtiments menaçant ruine
- de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis
- de circulation et stationnement

ARCHPARC

Ce site situé à Archamps, constitue un ensemble d'entreprises de différents secteurs (pharmaceutique, médical, technologique, commercial) qui est très porteur dans la région avec plus de 300 emplois à ce jour. Un permis de construire a été déposé pour le bâtiment accolé au Gaumont afin de le dynamiser par des activités de loisirs, commerces et bureaux en location.

ECHANGEUR DE VIRY

Il constitue un réel projet de territoire avec un accès direct à l'autoroute A 40. Cet échangeur permettrait l'accès à la nouvelle zone commerciale sur le site du Macumba et désengorgerait le trafic pendulaire à Soral, mais, à ce jour, les élus de la commune de Viry veulent revoir le projet.

P+R VIRY

Un projet de réalisation d'une nouvelle voie réservée aux utilisateurs des transports en commun est en cours.

SIV - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VUACHE

Promener son chien : quelles sont les obligations du propriétaire ?

Si promener son chien est bénéfique et nécessaire pour lui et pour la relation maître/chien, il convient de rappeler les obligations prévues par la loi. Référence : Article L211-23 du code rural.

Au niveau national :

1. Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.
2. Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.
3. Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Cela ne s'applique pas lors d'une chasse ou dans le cas d'un chien de garde d'un troupeau.
4. Un chien est aussi considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.
5. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Cela ne s'applique pas au chien qui participait à une chasse s'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Au niveau local :

En 2003, les maires des six communes riveraines du massif du Vuache (Chevrier, Vulbens, Dingy-en-Vuache, Savigny, Chaumont et Clarafond-Arcine) ont pris des arrêtés municipaux pour renforcer cette réglementation.

1. Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur le domaine public, dans les champs et dans les bois. Pour l'application du présent arrêté, le mot « chien » désigne tout canidé domestique, quelle que soit sa race.
2. Les chiens circulant sur le territoire communal, tenus ou non en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés sur une plaque de métal le nom et le domicile de leur propriétaire ou identifiés par tout autre procédé agréé.
3. Tout chien en état de divagation non identifié trouvé sur le domaine public, dans les champs ou dans les bois, pourra être attrapé et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

Si l'animal présente un danger quelconque pour autrui ou pour la faune, il pourra être, conformément à l'arrêté préfectoral DDAF/A N°108 du 27 juillet 1995, abattu dans les conditions prévues par la loi.

4. Du 1er mars au 30 juin, les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public, dans les champs et dans les bois, à l'exception des chiens de berger dans l'exercice de l'activité pastorale.
5. Sous réserve des prescriptions qui peuvent leur être imposées par arrêté préfectoral, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens devront prendre toutes mesures utiles, telles que muselement ou enfermement dans un lieu clos et isolé des habitations pour empêcher que les aboiements intempestifs ou hurlements de ces animaux ne troublent le voisinage.
6. Tout contrevenant aux dispositions de présent arrêté fera l'objet de poursuites, sans préjuger de celles faisant l'objet de dispositions à caractère plus général ou évoquées dans le présent.

Ce que disent les agriculteurs :

1. Je maîtrise mon animal et ramasse ses déjections : les chiens peuvent effrayer les vaches et induire un comportement à risque. Les déjections canines laissées dans les champs sont néfastes pour la santé des vaches (risque d'avortement). Merci de respecter l'assiette de nos troupeaux !

2. Je reste sur les chemins et je respecte les espaces cultivés : les champs sont des outils de travail précieux pour les agriculteurs et des propriétés privées. Le piétinement de l'herbe nuit à la quantité et à la qualité des récoltes !

Ce que disent les naturalistes et les scientifiques :

Chiens et chats : les meilleurs amis de l'Homme … mais pas de la Faune sauvage !

Nos animaux de compagnie, chiens et chats, font peser une pression de plus en plus importante sur la biodiversité. En effet, ce sont des prédateurs redoutables qui infligent très souvent à leurs proies des blessures graves : morsures, membres cassés (collisions, dérochements), épuisements suite à une longue poursuite, etc., voir des attaques mortelles. Les aboiements, les harcèlements et les odeurs (corporelles ou liées aux déjections) sont également une source de stress pour les animaux sauvages, avec des conséquences physiologiques et comportementales non négligeables sur leurs rythmes biologiques (reproduction, repos, prise de nourriture, zone de quiétude) pouvant conduire ultérieurement à la mort. Par ailleurs, certaines maladies peuvent être transmises à la faune sauvage (maladies de Carré et de Lyme, rage, parvovirus et adénovirus canins, échinococcose …) ou inversement certaines maladies de la faune sauvage peuvent être transmises aux animaux de compagnies et indirectement à l'homme.

La divagation d'un animal est passible d'une amende de 150 € (pouvant s'élever à 1 500 € dans certains cas). Mais des infractions connexes (dommages occasionnés par l'animal) peuvent conduire à des peines plus lourdes (1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende par exemple pour mise en danger d'autrui !).

Pour plus d'informations :
Syndicat Intercommunal du Vuache – Mairie 74520 VULBENS
Tél. : 04 50 04 62 89 – Mail : syndicat.vuache@orange.fr

LE SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES 2021: UNE ANNEE CHARNIERE

- Changement de nom : le SMECRU devient le Syr'Usses Syndicat de Rivières les Usses
- Une nouvelle équipe politique engagée auprès du Président Jean-Yves Mâchard
- Le bilan du Contrat de Rivières les Usses qui s'est tenu le 30 mars 2021 à Frangy
- Une année pour construire son programme d'activité autour de la rivière et de la ressource en eau

Le Syndicat de Rivières les Usses, existant depuis 2007, œuvre pour la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau du bassin versant des Usses.
Au départ, il mène des actions autour de son projet phare : le Contrat de Rivières 2014-2019, véritable feuille de route de plus de 50 actions, pour plusieurs dizaines de millions d'euros. Ce programme vise la reconquête des milieux aquatiques (boisements de berges, zones humides), l'amélioration de la qualité des eaux, le partage de la ressource, la sensibilisation et la communication.

Par la suite, le Syndicat a étoffé ses activités autour de la préservation des milieux aquatiques en portant le site Natura 2000 les Usses, entre Mons et Seyssel, et en devenant le chef de fil de Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes, auprès des communes du plateau, du Grand Annecy et du SM3A.
Il collabore avec de nombreux partenaires financiers, associatifs, institutionnels.

2020 annonce la fin du Contrat de Rivières et la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour le Syndicat et plus largement pour le territoire.

Pour 2021, et en partenariat avec les collectivités membres (communautés de communes), les financeurs publics (Agence de l'eau, Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes, l'Etat) et tous les autres partenaires techniques et associatifs, le Syndicat projette son futur programme d'activité autour des grands enjeux du territoire :

Phase de propositions		**Phase de validation**
Sur le manque d'eau, les milieux aquatiques, la communication, les suivis, etc. - Ateliers de travail avec les partenaires - Ateliers avec les élus du territoire - Rencontres avec les acteurs socio-économiques	➡	- Assemblée plénière avec les acteurs concernés - Comité de Rivières de validation finale

Les élus des communes et des Communautés de Communes sont invités à ces temps de propositions et de validations.

ENVIRONNEMENT

•La Nuit est belle : La commune a participé à cette initiative le 21 mai dernier.

• Notre commune est riche en cours d'eau, protégeons-les !
Il y a de la vie dans nos rivières à Jonzier-Epagny même si il y a peu de poissons du fait des niveaux bas en été voir des assèchements. Des animaux y vivent, la faune sauvage s'y abreuve.

Il a été constaté plusieurs dépôts sauvages dans des coins reculés sur notre commune. Ceci est inadmissible d'autant plus que nous sommes affilié à la CCG et bénéficions ainsi de deux déchetteries, une à Vulbens et l'autre à Neydens. Il suffit juste de demander une carte d'accès auprès des services de la CCG: https://www.cc-genevois.fr/fr/vie-pratique-et-services/vos-dechets/carte_acces_dechetteries.
Pour les prochains dépôts sauvages constatés, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sera prévenu et une enquête judiciaire sera menée.

Pour rappel, il est interdit de déposer sur les berges, des composteurs, des déchets végétaux à l'air libre, que ce soit déchets de taille, de tontes, feuilles mortes, cendres de bois, car même si ce sont des éléments organiques biodégradables, l'accumulation engendre une concentration de nutriments créant des micros pollutions. De ce fait, des algues prolifèrent et asphyxient le milieu aquatique.

De plus, il est aussi interdit d'y déposer des remblais de Terre ou autres matériaux qui pourrait glisser dans le lit de la rivière ou de modifier le profil des berges. Si vous voulez les aménager, vous devez demander l'autorisation à la DDT - Direction départementale des territoires et monter un dossier administratif.

Si vous avez des questions, contactez la mairie qui fera suivre au responsable environnement de la commune.

Suite aux dépôts sauvages constatés, il est prévu de mener quelques actions pour nettoyer les sites repérés lors de la journée mondiale de nettoyage de notre planète qui aura lieu le 18 septembre 2021!

NETTOYONS LA PLANETE EN 1 JOUR 2018 15 SEPT

JOURNÉE

NETTOYAGE

SAMEDI

18 SEPTEMBRE 2021

9 H à la MAIRIE
de JONZIER

REGLES DE BON VOISINAGE

Même si votre chien est mignon et petit, ses déjections, elles, le sont nettement moins ! Et si vous vous dîtes qu'une petite crotte au pied d'un arbre ou tout au bord du trottoir, ce n'est pas si grave, imaginez que potentiellement, 30 autres chiens risquent de passer au même endroit et de faire la même chose. Alors à la fin de la journée...
Sachez que les déjections animales peuvent véhiculer des parasites et des maladies.
Alors, à Jonzier, on préserve notre commune, on ramasse !
Des poubelles et des sacs ont été mis en place près de l'école et près de la mairie !

Pour l'entretien des bonnes relations entre voisins, nous vous invitons à respecter l'arrêté du 26 juillet 2007 de la DDASS. **Il précise les heures où les travaux de bricolage ou de jardinage peuvent être réalisés.**

Les jours ouvrables de 8 H à 20 H.
Les samedis de 9H à 12H et de 14H30 à 19 H
Les dimanches et jours fériés de 10H à 12 H

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) doivent être effectués pendant ces heures.

CENTRE DE TRI :

La mairie de Jonzier-Epagny a décidé de suivre les mêmes horaires d'activité sur les différents sites de tri de la commune.
Certaines habitations sont proches de ces lieux et la nuisance sonore est forte.
En cas «d'urgence», le site du stade de foot par exemple est éloigné de toute habitation.

RAPPEL: gardons notre village propre et ne posons pas nos déchets en dehors des conteneurs!

PIQUE-NIQUE :

Une nouvelle table de pique-nique a été installée près de l'aire de jeux et de la mairie.
Cette nouvelle table est adaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR)

COMMERCE DE PROXIMITE

La consultation des entreprises a eu lieu courant février, pour une analyse des offres au 17 mars.
Un représentant de la société PROXY a exposé le succès de ces commerces, dont les chiffres d'affaires explosent, même ceux de petites tailles.
Le marché relatif à ce projet a été mis en ligne le 8 mars dernier, 49 entreprises ont répondu sur l'ensemble des lots proposés. Les publicités ont été faites sur le site « collectivitédugenevois74.net » et dans le Journal Officiel le 09/03/2021.

Les entreprises ci-dessous ont été retenues:

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT MOINS-DISANTS
1	DEPOLLUTION	EQUILIBRE ENVIRONNEMENT	13 610,00 €
2	TERRASSEMENT – VRD – ESPACES VERTS	SER SEMINE	78 115,96 €
3	DEMOLITIONS – GROS OEUVRE	CBTP	166 607,15 €
4	CHARPENTE – COUVERTURE - ZINGUERIE	VERSANT BOIS	57 443,65 €
5	MENUISERIE EXT ALU OCCULTATION	LES BOISERIES ARTISANALES	34 180,00 €
6	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	LES BOISERIES ARTISANALES	25 092,50 €
7	CLOISON – DOUBLAGE - PLAFOND	FOREZ DECORS – ALPES DECORS	36 089,90€
8	PEINTURE INTERIEURE - EXTERIEURE	KARAMAN ET FILS	13 893,00€
9	CARRELAGES	CARRELAGE DU HAUT-BUGEY	12 793,50 €
10	REVETEMENT DE SOL SOUPLE	ARTI SOLS	3 986,47 €
11	SERRURERIE	PASCAL COULLOUX	58 248,00 €
12	CHAUFFAGE – SANITAIRES - VENTILATION	SB CHAUFFAGE	59 676,00 €
13	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	GRANDCHAMP	42 353,85 €
14	PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUES	ALPES SOLAIRE ENERGIES	14 866,00 €
TOTAL HT DES OFFRES LES MOINS-DISANTES			616 955,98 €

A ce montant s'ajoutent des frais supplémentaires:
•contrôle de désamiantage pour un montant de 1 000 €.
•nettoyage de la « base de vie » du chantier entre 3 à 4 fois par semaine, pour un montant de 12 000 €.

****

Le tarif de location du futur commerce a été fixé à 600 € HT/mois, selon les conseils du groupe PROXYM.

Dans le cadre de ce chantier un puits a été découvert. Il a été décidé de le conserver.

SCOLAIRE

LE PROJET POUSSINS

Projet pédagogique des élèves de classe de CM1-CM2 de Mme Zietek

«Notre classe de CM1-CM2 a organisé un projet pour faire éclore des œufs en classe.
Mardi 11 mai : Jour 1, là où tout a commencé !!
Nous étions prêts à accueillir les œufs : la couveuse était branchée depuis la veille. Nous avons installé, délicatement, les œufs dans les alvéoles : 24 au total dont 3 petits œufs de caille. Nous avons dû respecter certaines conditions pour avoir une couvaison optimale.

Il faut garder la couveuse à une température de 38°C et avoir un taux d'humidité entre 50 et 60 % pendant le temps de couvaison et le monter à 80 % dans les trois derniers jours pour l'éclosion. En effet, l'humidité permet de ramollir la coquille facilitant le perçage de la coquille par les poussins.
Il faut également retourner les œufs deux fois par jour pour que la chaleur se répartisse sur l'ensemble de la surface de l'œuf.

Pendant ces 21 jours, nous avons observé le dévelopement de l'embryon dans l'œuf grâce à la mire (outil qui permet, par transparence, de visualiser l'intérieur de l'oeuf).

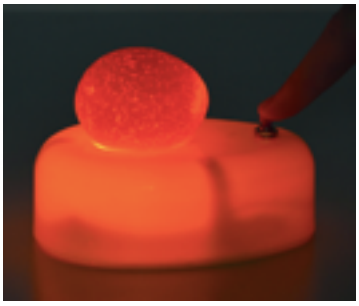

L'attente fut longue : nous étions impatients de découvrir nos petits poussins .
La durée de couvaison étant de 21 jours, nous attendions l'éclosion le lundi 31 mai.
Les cailles nous ont réservé une surprise en arrivant plutôt que prévu, c'est-à-dire le samedi 29 mai. Et c'est bien normal puisque leur temps d'incubation est de 17 jours.
Finalement, les poussins sont nés 48 heures après la date initialement prévue. Et oui, dur dur de percer la coquille. ….Certains n'y ont malheureusement pas survécu.
Nous avons vécu un moment magique en arrivant le matin à l'école et en découvrant les petits poussins tout juste nés dans la nuit. Nous avons attendu qu'ils sèchent un peu dans la couveuse puis nous les avons mis sous la lampe chauffante.
Nous leur avons donné un nom à chacun.
Nous avons eu au total : 2 cailles et 7 poussins.

Nous avons pu observer au fil des semaines l'évolution des poussins.
Nous avons pu les prendre dans nos mains pour les câliner un peu.

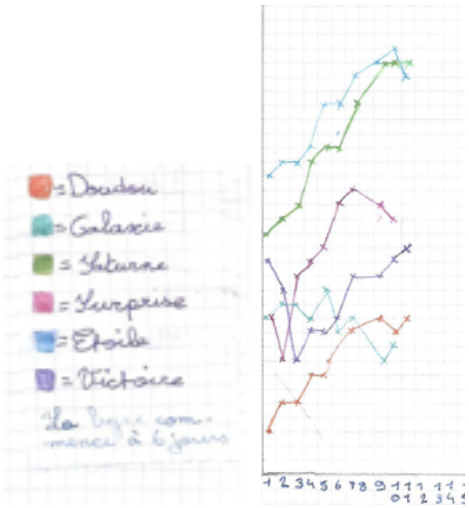

Chaque jour, nous avons pesé les poussins afin de réaliser des courbes de poids.

Tous les enfants de l'école ont pu venir leur rendre visite.
Nous étions si fiers de leur montrer «notre progéniture».
Malheureusement, nous avons eu aussi des moments plus douloureux car il y a eu des pertes. Nous étions très tristes. Nous avons alors décidé d'enquêter sur l'origine de ces décès.
Voici nos hypothèses : la présence de parasites (poux rouges), un coup de froid, une occlusion à cause des graines, …
Nous avons réussi à sauver 4 poussins en les donnant à leurs familles adoptives.
Nous avons vécu une véritable expérience scientifique ainsi qu'une formidable aventure humaine. Nous en garderons un magnifique souvenir.
Nous sommes devenus des scientifiques en herbe …. ou en plumes !!!!»

Auteurs: les élèves de la classe de CM1/CM2.

Remerciements :
Nous remercions l'APE pour nous avoir aidé tout au long de ce projet. Ils nous ont offert le matériel (couveuse, la lampe chauffante, l'abreuvoir, la mangeoire et la mire).
Nous remercions également les personnes qui nous ont fourni les œufs.

NOUVELLE ECOLE MATERNELLE

INAUGURATION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE LE 25 SEPTEMBRE 2021, DANS LA COUR DE L'ECOLE A 11 HEURES! VENEZ NOMBREUX!

• Agrandissement de l'école, suite à la dissolution du SIVU des écoles de Jonzier-Savigny effective depuis le 31 août 2021 .

Nous avons visité au mois de juin l'entreprise ACTIMODUL et nous avons été agréablement surpris sur l'avancement du chantier et avons pu constater que tous les différents corps de métier liés à la fabrication de notre future acquisition travaillaient sur place et que rien n'etait sous-traité.

Lundi 26 juillet, un convoi exceptionnel a permi la livraison et la mise en place des locaux destinés à accueuillir nos enfants de maternelle. Pas moins de huit semi-remorques ont été necessaires à l'acheminement des modules qui, grâce à une équipe serieuse et professionnelle, ont été mis en place dans la journée. Rappelons que le bâtiment de 220m2, accueillera une salle de classe de 65m2, une salle de motricité et sieste de 75m2, un hall d'entrée et des sanitaires.

Tout en respectant l'environnement, les normes de sécurité en vigueur, l'harmonie avec le site existant, ce modulaire permet à nos petits écoliers de commencer leur vie scolaire tout en nouveauté et en couleurs !

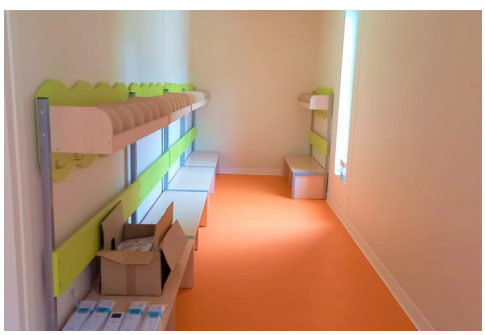

Matériel Scolaire
Devis : Mme EYCHENNE présente les devis en matière de matériel, informatique et aménagements futurs pour la rentrée prochaine. Elle précise que l'APE a offert à chaque école deux vélos et deux trotinettes.

Garderie :
Un poste d'agent périscolaire (cantine/garderie) a été créé. Plusieurs candidats ont été entretenus et le dossier de Mme Sandra Blandin a été retenu. Afin de faciliter l'organisation des temps périscolaires, le goûter se déroulera dans la cantine et la salle de garderie sera réservée aux activités et jeux.

Entretien de l'école :
L'agent en charge de l'entretien de l'école a décidé de prendre sa retraite. Dans ce cadre et compte tenu de l'agrandissement de l'école avec la construction du bâtiment modulaire, l'orientation vers un professionnel est décidée.
Après avoir consulté différentes entreprises, il est décidé de conclure un contrat avec la société CLAIR-NET pour un coût de 2 546.44 € HT par mois à compter du 1er septembre 2021.

Conventionnement socle numérique :
Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance Numérique.
Des subventions ont été attribuées à savoir :
- 8 747 € pour le volet équipement (achat de 10 PC pour la classe mobile et de 4 visualiseurs)
- 280 € pour le volet numérique (abonnement Environnement Numérique de Travail).
L'assemblée, à l'unanimité, donne délégation à M. le Maire ou son représentant à la signature de la convention relative à l'attribution des subventions pour l'acquisition de matériels informatique et abonnements dans le cadre du Plan de Relance Numérique.

Rentrée scolaire

02 septembre.... le grand jour !

C'est sous un beau soleil que nos écoliers ont repris le chemin de l'école, accueillis par leurs professeurs des écoles et les membres du périscolaire dans la cour de récréation.
Pour nos primaires, la joie de se retrouver se lisait sur leur visage, quant à nos maternelles, ils ont fait leur première rentrée un peu plus tard dans la journée et ont ainsi pu découvrir leur nouvelle salle de classe aux couleurs pétillantes !
Comme chaque année, l'APE était présente pour offrir café, thé et autres viennoiseries à tous nos bambins ainsi qu'à leurs parents et au corps enseignant.

Nous souhaitons à tous les élèves une excellente année scolaire !

,

APE

Comme vous le savez, le contexte sanitaire, depuis novembre dernier, n'a pas permis à notre APE de pouvoir honorer le calendrier des manifestations prévues.

Un certain nombre d'actions a été annulé, mais nous ne pouvions pas laisser l'année s'achever sans proposer une sortie aux élèves de CM2, qui vont quitter l'école primaire en juillet.

Nous leur avons donc proposé une sortie à la maison du Salève, le 19 juin, avec au programme des animations, un pique-nique et une randonnée. Nous remercions les parents d'avoir répondu à l'appel pour l'organisation de cette journée.

Nous avons également pu maintenir la Kermesse, en la déplaçant au 3 juillet, et malgré quelques petites adaptations, l'objectif est toujours de faire en sorte que petits et grands passent une belle journée. Châteaux gonflables, stand de maquillage, etc.. sont des incontournables, que nous avons souhaité conserver.

Enfin, même si cette action aura lieu avec la nouvelle équipe en place, nous avons reporté le vide grenier au 19 septembre, sur Jonzier. Alors à vos agendas!

Pensez à vous inscrire sur la Newsletter afin de recevoir les notifications, ainsi que sur la page FaceBook.www.ape-jonziersavigny.fr ou www.facebook.com/apejonziersavigny

A très vite, pour de nouvelles aventures!

Les membres du Bureau.

AUBERGE COMMUNALE La Goutte d'Or

Les Barracoins jouent l'hymne national !

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, l'Auberge de la Goutte d'Or a proposé un menu unique et festif, animé par le groupe de musique de Minzier les Barracoins.
Au moment de l'apéritif et malgré la pluie, les musiciens ont joué avec grand plaisir de beaux morceaux dont la Marseillaise, devant un public venu nombreux pour l'occasion.
Tous ont été ravis de l'ambiance et du repas servis. Un grand merci à toutes et tous.

AUTO'mne Rétro

Le retour des anciennes

Malgré les contraintes liées aux contrôl du passe sanitaire, le 05 septembre dernier, l'association AUTO'mne rétro a pu mettre en place la 22ème édition de rassemblement de voitures anciennes.

Le rendez vous était donné à 08H30 sur le parking de la mairie (nous remercions d'ailleurs des habitants proches qui ont joué le jeu en garant leur véhicule sur le parking du cimetière) et ce ne sont pas moins de 84 véhicules qui se sont inscrits pour la balade organisée entre Vuache et Salève, parcours d'environ 80 km.
Le café-croissant, offert par la mairie aux participants, a permis à chacun de prendre connaissance du road-book, d'installer la plaque de la manifestation sur leur voiture pour ensuite prendre le départ à 09H30.

Pendant la pause casse-croûte de 11H qui s'est déroulée au point de départ, les habitants de Jonzier et des alentours ont pu admirer les véhicules exposés, tous plus rutilants les uns que les autres, bichonnés tout au long de l'année par leurs propriétaires.

OCTOBRE ROSE

Au mandat précédent, la commission sociale pilotée par Christiane Bourras, avait mis en place une manifestation sportive dans le cadre d'octobre rose, association mobilisée pour le dépistage du cancer du sein.

La nouvelle commission en place a souhaité maintenir cette manifestation solidaire et a voulu toucher un plus large public en vous proposant deux dates

JONZIER-EPAGNY PARTICIPE À OCTOBRE ROSE

Dans le cadre de la campagne contre le cancer du sein
OCTOBRE ROSE
La commune vous propose deux rendez-vous à ne pas manquer

CONCERT LE SAMEDI 02 OCTOBRE :

- 18H30 : les Ourlets
- 20H30 : Totojam

Pass-sanitaire obligatoire
Ouverture des portes à 18H
Places assises, nombre limité

MARCHE ET VTT LE DIMANCHE 03 OCTOBRE :

- Randonnée de 10 km
- un parcours de VTT accessible dès 10 ans (12,5 Km)
- un parcours de VTT plus sportif pour les aguerris.

Inscriptions et départ sur le parvis de mairie entre 8H30 et 9H00

Participation de 5 euros pour l'association ruban rose

EN FONCTION DE L'EVOLUTION DU CONTEXTE SANITAIRE ACTUEL, CES MANIFESTATIONS SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE ANNULEES AU DERNIER MOMENT

FC VUACHE

La saison 2020-2021 restera une saison inédite et compliquée pour tout le monde.
L'ensemble des compétitions a pris fin le 29 octobre 2020 et le comex de la FFF a acté officiellement une saison blanche le 24 mars 2021.
Le Club en chiffres :
205 licenciés / 65 seniors et vétérans / 30 jeunes U15/U17/U19 / 26 U13 / 65 foot-animation dont 8 filles / 1 arbitre officiel / 20 dirigeants pour former, accompagner, gérer…
Merci à tous les bénévoles qui sont présents et apportent leur soutien, leur passion à notre club.

Tournois des 19 et 20 juin :
Que la fête était belle !
Quel plaisir de tous se retrouver après une année 2020 compliquée.
Le Club tient à remercier tous les participants du week-end, petits et grands qui ont grandement contribué à la réussite de ces 2 tournois.
Un grand merci également à nos partenaires qui nous suivent et qui nous rejoignent en nombre chaque année.
Votre soutien est primordial pour notre Club.
Nous espérons que vous vous êtes bien amusés et RDV l'année prochaine, pour une édition 2022 encore plus belle et plus folle !

Dernier entraînement avec les papas pour nos U9

ADMR

L'ADMR Viry-Vuache est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services, pour la satisfaction de tous ses bénéficiaires.

Notre nouveau projet est de proposer à nos bénéficiaires des couchers à des horaires décents (jusqu'à 20h30).
En effet, des retours de personnes indiquent que les couchers se font actuellement trop tôt (19h).

Nous avons passé une période relativement longue et pénible pour tous, (et nous restons incertains pour l'avenir), l'humain est au cœur de nos acti
Les salarié(e)s et les bénévoles sont à votre écoute pour trouver une solution adaptée aux besoins de chacun.

Le professionnalisme, le dynamisme et la fiabilité de notre équipe de 22 aides à domiciles ainsi que nos 2 secrétaires, nous ont permis depuis le mois de mars dernier d'augmenter fortement nos interventions.

Je voudrais par ce message remercier toutes les personnes qui nous font confiance. Remercier chaleureusement tout le personnel de l'ADMR (un homme est maintenant venu renforcer notre équipe d'aides à domicile) qui malgré des conditions de travail parfois difficiles, ne « baisse » pas les bras pour maintenir ses services, en particulier son aide auprès des personnes les plus vulnérables, sur l'ensemble des 11 communes d'intervention. (Feigères fait partie maintenant de ces communes).

Merci aussi à toutes les bénévoles de notre Association qui continuent à se mobiliser pour maintenir un lien social vital auprès des personnes qui sont en situation d'isolement. A ce propos, nous recherchons d'autres bénévoles pour venir renforcer notre équipe (15 personnes actuellement). Si vous désirez des informations, vous pouvez me contacter au 06.20.65.91.52.

Une fois de plus et dans les circonstances que nous avons traversées jusqu'ici, les valeurs de l'ADMR Viry-Vuache **solidarité, proximité, respect, réciprocité et universalité** constituent une véritable capacité à déplacer des montagnes……

Je vous souhaite un bel été et **MERCI** à tous pour votre soutien.

Surtout prenez bien soin de vous et de vos proches.

Anne-Marie BUSSAT
Présidente **ADMR Viry-Vuache**

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

ADMR Viry Vuache
1 Rue François Buloz 74520 VULBENS
Tél. : 04 50 04 86 45
Mail : accueil.viryvuache@fede74.admr.org

MJC

Que vous soyez artiste ou sportif, la Maison des Jeunes et de la Culture(MJC) a forcément une activité faite pour vous!

Après de longs mois d'absence sur 2 saisons, la MJC a ouvert ses portes les 10 et 11 septembre. L'idée était de créer du lien, répondre à vos questions en live, prendre du bon moment, une pause tranquille...

Notre programme des activités est désormais disponible! Vous pouvez le consulter en ligne ou sur www.mjcvuache.com, ou le retrouver chez vos commerçants ainsi qu'à l'accueil de la MJC.

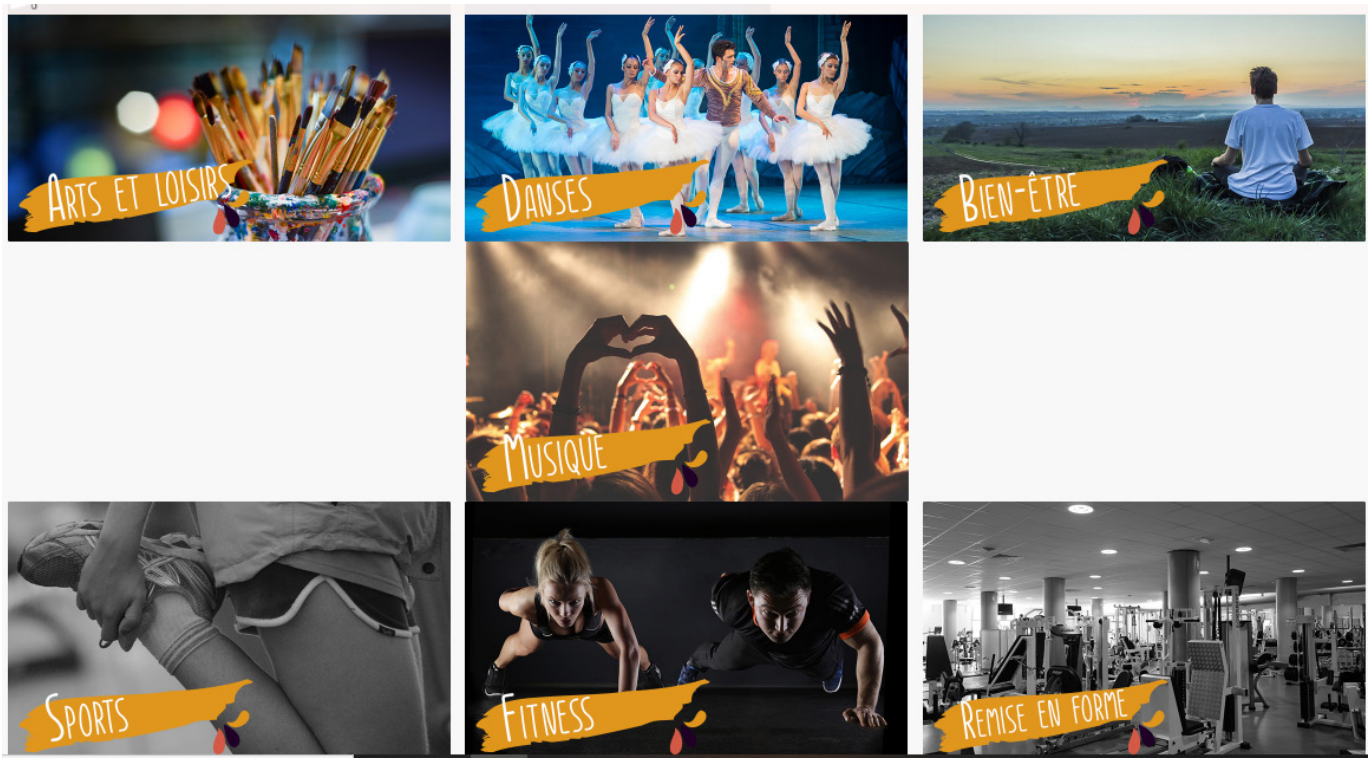

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL
Lundi, mardi et jeudi: 16h - 19h30 et Mercredi: 10h-12h / 14h-18h

ETAT CIVIL - 2020/2021

Naissance 2020

Lélio BERTHET	30 décembre

Naissances 2021

Logan Achilles DRAGON	2 janvier
Arthur Patrick Eric RONCALLI	20 janvier
Adaline Elsa BOSSAY	8 février
Luna Eden BIATARANA GALL	10 mars
Arthur Milo GUADAGNO	25 mars
Andrès Enrique Wilson DERNONCOURT	4 juin
Nawel TOUNOUNTI	31 juillet

Mariages 2021

Céline AGULLO et Clément BOSSAY	2 janvier
Juliette BOYER et Luca GUADAGNO	1er juillet
Pauline COISSIEUX et Julien SAUVAL	17 juillet
Aurélie CROCHET et Rémy MERMIN	14 août

Décès 2021

Andrée Paulette CONS, née VERDEL	15 août

Vous vous installez à Jonzier-Epagny?

N'oubliez pas de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.
La municipalité organise en début d'année, lors de la cérémonie des voeux du Maire, une réception en l'honneur des nouveaux arrivants du village.

MON ESSENTIEL
INSTITUT SOIN ET BEAUTÉ
06.67.69.81.26 - 289 Route de Novery, 74520 Jonzier Épagny
www.institut-monessentiel.fr

Le Fournil Jonziérois
AUDOIN Arnaud et Angélique
Artisan boulanger pâtissier
285, route de Novery
74520 Jonzier-Epagny
Tel: 04.50.70.96.71
fourniljonzierois@gmail.com
0450709671

Espace mieux - être
Gorgerat Béatrice
Esthéticienne-énergéticienne
professeur de yoga
Béatitude
prendre soin de soi...
Sur rendez-vous au :
(33)06.17.96.63.03
beatrice.gorgerat@gmail.com

Auberge de la Goutte d'Or
366 Route de Novery 74520 JONZIER ÉPAGNY
04 50 85 42 98

les CUIRS du VUACHE
sellerie maroquinerie
Rémi Lafond
06 34 43 10 17 - remi.lafond@cuirs-du-vuache.fr
Réalisations sur mesure

covoiturage-leman.org
La plateforme de covoiturage du bassin lémanique

HORAIRES D'OUVERTURE

DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Genevois
www.cc-genevois.fr

Site de Neydens	Site de Vulbens
Chemin de Fillinges 06 27 82 12 78	ZA de Chavanoux 06 27 82 12 78
du lundi au vendredi 9h à 12h | 14h à 18h* le samedi 9h à 18h* (*17h30 de novembre à février)	
FERMÉ les **mardis** matin les dimanches et les jours fériés	**FERMÉ** les **jeudis** matin les dimanches **et** les jours fériés

A.D.M.R. Viry - Vuache
1 rue François Buloz – 74520 Vulbens
Tél : 04 50 04 86 45
Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
E-mail : accueil.viryvuache@fede74.admr.org

Pôle Médico-Social de Saint-Julien-en-genevois
3 Rue du Jura
74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS
Horaires: lundi au vendredi : 10h - 19h et samedi : 9h -18h
tel: 04 50 33 23 49

Local de Saint-Julien-en-Genevois
Mardi : 8h30 – 11h / Mercredi : 13h30 – 16h30 /Jeudi : 16h30 – 19h
Antenne du Vuache
Jeudi : 18h00 – 19h30
Tel: 07 70 06 77 52
Email: Laurie : genevois@accorderie.fr
Anaël : contact.genevois@accorderie.fr

www.gouvernement.fr

Urgences : les numéros nationaux

18 Pompiers	**112** Appel d'urgence européen
119 Allo Enfance maltraitée	**15** SAMU
114 Services aux malentendants	**116 000** Enfants disparus
17 Police / Gendarmerie	**115** Accueil sans Abri
0800 840 800 Sida Info Service	**0800130 000** Infos Coronavirus
32 37 Pharmacies de garde	

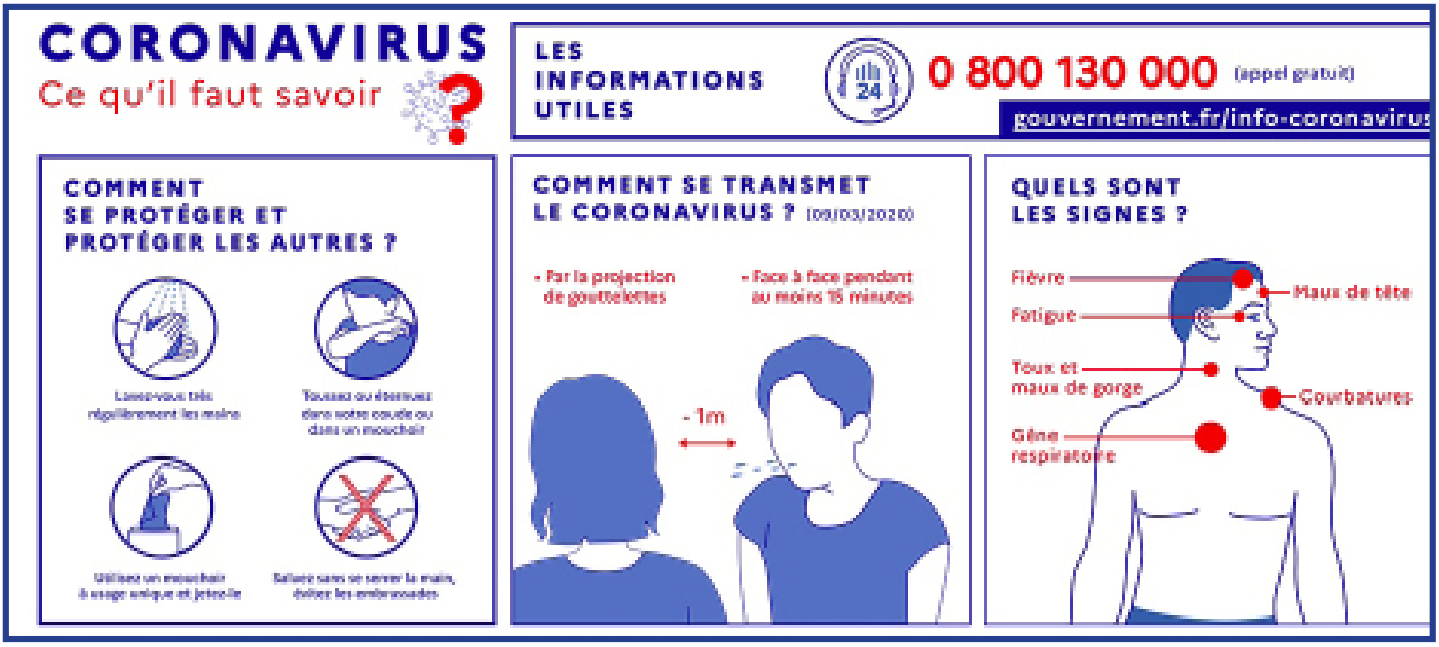

AGENDA

Dans le contexte sanitaire actuel, les dates des manifestations peuvent changer à tout moment. *Veuillez consulter le site internet de la commune pour avoir les dernières informations !*
www.jonzier-epagny.fr

18 SEPTEMBRE
Journée mondiale du nettoyage de notre planète
Action sur Jonzier samedi matin / Rendez-vous à 9h la mairie!

19 SEPTEMBRE
Vide-Grenier
Organisé par l'APE / Cour de l'école

25 SEPTEMBRE
Inauguration du bâtiment scolaire/cour de l'école
Rendez-vous à 11h dans la cour de l'école

2 OCTOBRE
Concert organisé pour «Octobre Rose»
A partir de 18h dans la cour de l'école

3 OCTOBRE
Marche et deux parcours VTT pour «Octobre Rose»
Inscriptions et départs dès 8h30 sur le parvis de la mairie